

ANNEXES

D'autres appels à projets peuvent concerner les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Ainsi, les porteurs de projets sont invités à y répondre indépendamment du présent appel à projets.

DISPOSITIFS	DÉPÔT OBLIGATOIRE	Date prévisionnelle de diffusion
<p style="text-align: center;">Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité</p>	<p style="text-align: center;">Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité CLAS Caisse d'Allocations Familiales de la Martinique CAF - Pôle partenaire - BP 421 - Place d'Armes 97232 Le Lamentin</p>	<p style="text-align: center;">Pas encore communiqué</p>
<p>Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité</p>	<p style="text-align: center;">Projets Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité REAAP Lieu de dépôt: Caisse d'Allocations Familiales de la Martinique CAF - Pôle partenaire - BP 421 - Place d'Armes 97232 Le Lamentin https://www.parentalite-martinique.fr</p>	<p style="text-align: center;">Du 1er et le 28 février 2021 sur le site suivant : https://elan.caf.fr/aides</p>
<p style="text-align: center;">Ecole Ouverte</p>	<p style="text-align: center;">Projets Ecole Ouverte Lieu de dépôt: Rectorat Martinique Morne Tartenson 97200 Fort-de-France</p>	<p style="text-align: center;">Pas encore communiqué</p>
<p>Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) Financement de projets régionaux en prévention, promotion de la santé</p>	<p style="text-align: center;">Préfecture <u>Par courrier</u> : Cabinet du Préfet, Bureau de la prévention et de l'ordre public, rue Victor Sévère, BP 647-648, 97200 Fort-de-France ou <u>par mail</u> : fipd-mildeca@martinique.pref.gouv.fr Agence Régionale de Santé de Martinique (ARS) https://www.martinique.ars.sante.fr/appel-projets-culture-et-sante-en-martinique</p>	<p style="text-align: center;">La date limite du dépôt des candidatures est fixée au <u>1 Avril 2021</u></p> <p style="text-align: center;">La date limite du dépôt des candidatures est fixée au <u>lundi 22 Février 2021 inclus</u></p>

La présente liste n'est pas exhaustive. Les projets présentés dans le cadre des dispositifs susmentionnés sont validés par les partenaires concernés lors de leurs comités de décision respectifs. Ils peuvent faire l'objet de demande de co-financement au contrat de ville.

L'observatoire national de la politique de la ville (ONPV) produit des études qui leur permettent de contextualiser leurs données, notamment :

- l'article « Les femmes des quartiers prioritaires », rapport ONPV 2015 (pp 67-73)
http://publications.onpv.fr/RAPPORT_2015

- les fiches du rapport ONPV 2018 portant sur l'emploi et le développement économique (pp 82- 109) et la pratique sportive licenciée (pp 32-33).

http://publications.onpv.fr/RAPPORT_2018_T2

Des données locales (thématiques et tableaux) sont disponibles pour chaque quartier sur le SIG Ville : lien - <https://sig.ville.gouv.fr/>

Conformément au système de notation des projets en matière d'égalité, proposé par l'Organisation de la Coopération et de Développement Économique (OCDE), les projets déposés seront classés comme suit :

G-0 : Pas de prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes

G-1 : L'égalité entre les femmes et les hommes est un objectif secondaire ou significatif

G-2 : L'égalité entre les femmes et les hommes est un objectif principal

Pour tout renseignement complémentaire, contacter ;

Madame Muriel CIDALISE – MONTAISE

Déléguée Régionale aux droits des femmes

0596 39 49 95

muriele.cidalise-montaise@martinique.pref.gouv.fr

Autre dispositif en faveur des quartiers prioritaires des contrats de Ville (QPV): **L'Investissement Territorial Intégré (ITI)** Urbain. La Commission européenne reconduit sur la période de programmation 2021- 2027, dans le cadre du Programme Opérationnel FEDR/FSE.

Les objectifs thématiques retenus pour l'ITI Urbain dans le cadre du Programme Opérationnel sont consultables sur le lien

<http://www.europe-martinique.com/animation-territoriale/iti/quest-ce-que-iti/>

ACCOMPAGNEMENT ET INFORMATION DES ASSOCIATIONS

Les porteurs qui souhaitent être accompagnés dans la formalisation de leur demande de subvention peuvent prendre contact avec le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Les porteurs qui souhaitent être accompagnés pour renseigner leur demande sur la plateforme Démarches Simplifiées peuvent s'adresser à la Mission Contrat de Ville (05 96 61 02 82) qui fera le lien avec le service compétent.